



Vetusté appareils ménagers

Par **GOBBI Gerard**, le **21/12/2011** à **13:47**

Bonjour,

Je suis en villa. Suite à des dysfonctionnements EDF durant une quinzaine de jours, notamment de multiples microcoupures chez les 3/4 des résidents du lotissement dont moi, mon compteur électrique a explosé et brûlé dans des éclairs. Les pompiers ont dû intervenir. ERDF est intervenue, a tout nettoyé et remis à neuf en 4 heures. J'ai un frigo américain âgé de 7 ans qui était dans un état réellement impeccable qui n'a pas aimé les surtensions et est HS. Idem pour une machine à laver de 2006. Mon contrat d'assurance dit : 140 euros de franchise + Vétusté.

Or mes matériels fonctionnaient parfaitement avant les surtensions. Est-il normal que je doive me trouver avec mes yeux pour pleurer, alors qu'en prix d'achat aujourd'hui, je vais en avoir pour 1400 euros à peu près. Je n'ai rien demandé à personne pour ces pannes...

Merci de votre réponse GG

Par **chaber**, le **22/12/2011** à **07:13**

Bonjour

votre assureur doit respecter les clauses du contrat franchise et vétusté.

Il doit effectuer un recours contre ERDF

La franchise vous sera réglée lorsque ce recours aura abouti. Mais il ne faut pas vous

attendre à avoir du matériel neuf

Par **amajuris**, le **22/12/2011** à **10:34**

bjr,

vous pouvez demander directement à ERDF le remboursement des dommages causés par la distribution d'électricité défectueuse et négociez avec eux l'indemnisation.

vous n'êtes pas obligé de passer par votre assurance.

il y a quelques années, en dessous d'une somme de 1500 €, erdf remboursait directement sans faire appel à son assurance.

cdt